

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS



VALRÉAS
ENCLAVE DES PAPES

COMMUNE DE VALREAS

Direction des Services Techniques
Dossier suivi par Carine GOZZI
☎ 04.90.28.17.27 - Fax : 04.90.28.17.59
Courriel : marchespublics@mairie-valreas.fr
Réf. DGS/CG

DÉCISION N° 2023-03/54
AVENANT N° 01 AU MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURE DE CHAUSSURES,
VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE - MARCHÉ
N° F_2021_01 – LOT 2 : FOURNITURE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL
LOT3 : FOURNITURE D'ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

LE MAIRE de VALREAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L. 2122-23 ;

VU la délibération n° 2020-06/11 du Conseil municipal du 11 juin 2020 portant délégations d'attributions du Conseil municipal au Maire, reçue en Préfecture de Vaucluse le 15 juin 2020, publiée en mairie le 16 juin 2020 ;

VU la décision du Maire n° 2021-04/30 du 13 avril 2021 portant attribution du marché public de fourniture de chaussures, vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle – Lot 2 Fourniture de vêtements de travail et Lot 3 fourniture d'équipements de protection individuelle à la société QUINCAILLERIE MARTEL, sise 23, rue du Royaume uni – ZAC du Coudoulet à ORANGE (84100) ;

CONSIDÉRANT que le Maire est autorisé à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

CONSIDÉRANT que le contexte actuel de hausse des prix de certaines matières premières et le phénomène de pénuries renforcé par la crise en Ukraine et la reprise économique mondiale, ne permet pas à la société QUINCAILLERIE MARTEL d'exécuter le marché dans les conditions initiales ;

CONSIDÉRANT que la société QUINCAILLERIE MARTEL a soumis un nouveau Bordereau de Prix (BPU 2023) avec des tarifs du BPU modifiés à la hausse comme à la baisse sur les produits impactés par la crise ;

.../...

REÇU EN PREFECTURE

le 29/03/2023

Application agréée E-legalite.com

99_AR-084-218401388-20230328-DEC_2023_03

DÉCIDE

Article 1^{er} : d'approuver un avenant n°01 conclu avec la société QUINCAILLERIE MARTEL, sise 23, rue du Royaume uni – ZAC du Coudoulet à ORANGE (84100), pour prendre en compte le nouveau Bordereau de prix à compter du 26/04/2023 ;

Article 2 : Tout document afférent à ce dossier, notamment l'avenant, dont un exemplaire est joint à la présente, sera signé par le Maire ou, en cas d'empêchement, par un adjoint délégué.

Article 3 : La dépense sera imputée à l'article 60636 du budget communal.

Article 4 : Le Directeur Général des Services, le Directeur des services techniques et le Comptable public assignataire de la Ville de VALREAS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : La présente décision sera communiquée au Conseil municipal lors de la prochaine séance sous la forme d'un donner acte et sera inscrite au registre des délibérations de la Commune.

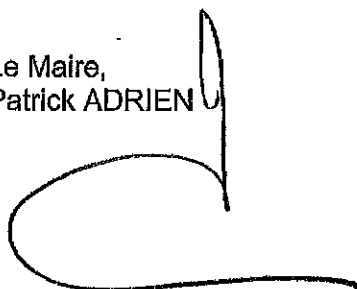
Un extrait en est publié sur le site internet de la ville.

Ampliation de la présente décision est transmise à Madame la Préfète de Vaucluse.

Article 6 : Le délai de recours devant le Tribunal administratif de Nîmes (30) est de deux mois à compter de l'affichage de la présente décision.

Fait à Valréas, le 28 MARS 2023

Le Maire,
Patrick ADRIEN



Certifié exécutoire compte tenu :

De la transmission en Préfecture le 29 MARS 2023

De la publication sur le site Internet de la ville le 29 MARS 2023

REÇU EN PRÉFECTURE

Le 29/03/2023

Application agréée E-égalité.com

89_AR-084-218401588-20230328-DEC_2023_03